



Festival de bande dessinée Lausanne

REGLEMENT DU CONCOURS DE BANDE DESSINEE DESSINATEURS DE DEMAIN 2015 THEME : « L'épouvantail »

Dessinateurs de demain est le concours de bande dessinée de BD-FIL, le Festival international de bande dessinée de Lausanne. Destiné à promouvoir de nouveaux talents, il s'adresse à toute personne de 15 ans et plus n'ayant jamais été publiée. L'édition 2015, dotée de CHF 4'500.- (€ 3'600.- env.), a pour thème « l'épouvantail ». Ses lauréats, au nombre de trois, seront invités à séjourner au Festival (10 au 13 septembre 2015). Une sélection des projets reçus fera l'objet d'une exposition à Denens, capitale de l'Épouvantail, du 8 au 16 août 2015, et dans le cadre de BD-FIL, du 4 au 13 septembre 2015. Le délai de participation est fixé au lundi 29 juin 2015 (cachet de la poste faisant foi).

1. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le concours BD « Dessinateurs de demain » de BD-FIL 2015 est ouvert à toute personne âgée de 15 ans et plus, domiciliée en Suisse ou à l'étranger et dont le travail n'a jamais été publié sous forme d'album ou de manière régulière dans un média à grand tirage. Chaque participant ne peut adresser qu'un seul projet. Les travaux collectifs ne sont pas acceptés. Le concours vise en effet à saluer et à encourager des auteurs dits complets. Les lauréats des précédentes éditions du concours, mentions spéciales exceptées, ne sont pas autorisés à participer.

2. PROJET A SOUMETTRE

Chaque projet doit présenter une bande dessinée originale complète, en une planche, avec ou sans texte, en étroite relation avec le thème du concours, « l'épouvantail ». Ce thème peut être librement interprété. Le projet doit impérativement être présenté sur un support de format A3 (29,7 x 42 cm) à la française (vertical). Les projets ne présentant pas une narration ou d'un format différent à celui exigé seront automatiquement exclus du concours. Le style, la forme, ainsi que les matériaux utilisés pour le projet, sont laissés au libre choix du participant. La langue utilisée pour les éventuels textes et dialogues doit être le français.

Les nom, prénom, date de naissance (jour/mois/année), adresse postale complète, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresse e-mail du participant doivent obligatoirement figurer au verso du projet de manière lisible. Le participant indiquera également la technique de travail utilisée pour sa création et, le cas échéant, sa mise en couleur.

3. DELAI DE PARTICIPATION

Les participants au concours doivent faire parvenir leur projet à l'adresse de BD-FIL (BD-FIL, Concours Dessinateurs de demain, Place de la Cathédrale 12, 1005 Lausanne - Suisse) pour le **lundi 29 juin 2015 au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**. Si l'envoi est effectué dans la semaine précédente ou en date du 29 juin, merci de l'affranchir en courrier prioritaire. L'envoi d'un projet induit l'acceptation du présent règlement.

4. MODE D'ENVOI/DE DEPOT

Chaque projet (original ou impression) doit parvenir à BD-FIL à plat, non plié et non roulé, dans un emballage lui assurant une protection idéale. BD-FIL adressera par e-mail, et pour le 20 juillet au plus tard, un accusé de réception des projets reçus. Les envois provenant de pays autres que la Suisse indiqueront : « aucune valeur commerciale »* sur le document de douane. **Le dépôt des projets au bureau de BD-FIL est uniquement possible du lundi au vendredi, de 14h à 17h, jusqu'au 29 juin à 17h.**

* BD-FIL décline toute responsabilité en cas de blocage du projet aux douanes et ne s'engage pas à payer les frais additionnels liés à des déclarations de valeur.

5. JURY

Placé sous la présidence de Blutch, invité d'honneur de BD-FIL 2015, le jury du concours sera notamment composé de Helkarava (lauréat du concours Dessinateurs de demain 2014, France), d'un journaliste spécialisé, d'un éditeur et d'un

représentant du Festival. Le jury appréciera le respect des conditions du présent règlement, l'originalité ainsi que les qualités particulières du scénario (réalisation, découpage, etc.) et du travail graphique.

6. RESULTATS ET PRIX

Le concours est doté de trois prix :

1^{er} Prix CHF 2'000.- (env. € 1'600.-*) 2^e Prix CHF 1'500.- (env. € 1'200.-*) 3^e Prix CHF 1'000.- (env. € 800.-*)

Les trois lauréats seront avertis personnellement, par téléphone et par courriel, **le vendredi 31 juillet au plus tard**. Leurs noms ainsi que des reproductions de leurs projets seront communiqués aux médias et affichés sur les pages Internet du site BD-FIL - www.bdfil.ch - **dès le vendredi 11 septembre**. Le jury pourra, au-delà des trois prix, décerner une ou plusieurs mentions spéciales pour distinguer des projets. Les mentions spéciales seront, sauf disposition particulière, des récompenses honorifiques, non dotées.

Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet du concours et de son jury. Toute voie juridique est exclue.

Les lauréats domiciliés en Europe occidentale seront invités au Festival (frais de déplacement, hébergement et repas à la charge du Festival) pour la cérémonie de remise des prix. Les lauréats domiciliés hors Europe occidentale profiteront du même avantage, seul leur déplacement ne sera pas pris en charge par le Festival. Un dédommagement de CHF 500.- maximum leur sera, toutefois, dans le cas de leur venue, versé à titre de contribution à leurs frais de déplacement.

7. EXPOSITION DU CONCOURS

Une sélection de projets (dont les 3 projets lauréats), réalisée par le jury, fera l'objet d'une exposition dans le cadre du Festival. En 2015, les projets du concours donneront exceptionnellement lieu à une première exposition à Denens, capitale de l'Épouvantail, à l'occasion de la tenue cette année de la Fête des Épouvantails (du 8 au 16 août).

8. PRIX DU PUBLIC

Un prix du public, doté de CHF 1'000.- (env. € 800.-*) sera attribué par les visiteurs de l'exposition des projets sélectionnés dans le cadre du Festival. Son lauréat sera annoncé le dimanche 13 septembre, dès 18h, sur le site Internet de BD-FIL et par un communiqué aux médias.

9. PROPRIETE DES PROJETS/RETOUR DES PROJETS

Les projets primés demeureront propriété du Festival. Aucun droit ne pourra être perçu par leurs auteurs pour les publications réalisées dans la presse ou dans le cadre de la promotion de BD-FIL (catalogues, livres-anniversaire, expositions hors-cadre BD-FIL, etc.).

Tous les projets reçus seront conservés et disponibles à BD-FIL **jusqu'au 31 décembre 2017**. **Les participants suisses** ayant fait parvenir un projet original et souhaitant le recevoir en retour sont priés de joindre à leur envoi des timbres-poste pour un montant de CHF 10.-. **Les participants domiciliés en Europe occidentale** joindront une somme de 10 Euros (en billets, pas de timbres). **Les participants domiciliés hors Suisse et hors Europe occidentale** joindront une somme de 20 Euros (en billets, pas de timbres). Ces participations financières sont destinées à couvrir les frais postaux. Les projets réclamés seront retournés pour le 30 octobre 2015 au plus tard **en courrier normal**. BD-FIL décline toute responsabilité en cas de perte par les services postaux compétents. Les projets peuvent également être retirés au bureau de BD-FIL, Place de la Cathédrale 12, Lausanne, **dès le 19 octobre 2015, du lundi au jeudi, sur demande préalable au + 41 21 312 78 10 ou via info@bdfil.ch**.

10. REPONSABILITE

Le Festival recommande aux participants de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet. Il décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets. Le meilleur soin leur sera porté pour leur exposition, certains dégâts peuvent néanmoins survenir.

* conversion indicative, au cours de change de décembre 2014

POUR TOUTE INFORMATION :

BD-FIL, Concours Dessinateurs de demain, Place de la Cathédrale 12, 1005 Lausanne (Suisse)

Tél. +41 (0)21 312 78 10, info@bdfil.ch, www.bdfil.ch